

Règlement de la randonnée cyclotourisme: La Cédric Vasseur

La Mairie de STEENVOORDE organise, le dimanche 10 septembre 2023 une randonnée cyclotourisme appelée:

La Cédric Vasseur.

Afin de faire participer un plus grand nombre, l'organisation a prévu cette année 5 parcours :
3 parcours cyclo de 21 km (familial) et de 60 et 120 km (sportifs)
2 parcours de marche de 4 km (familiale) et 11 km

Le départ est libre entre 07h00 et 10h00 le dimanche 10 septembre 2023 à la salle Cédric Vasseur avenue de la bergerie à Steenvoorde. L'accueil pour les retours à la salle Vasseur sera possible jusqu'à 13h30.

Départ cyclos avec le parrain de la Fondation DigestScience à 8h30

Pour les personnes inscrites le souhaitant, les parcours resteront accessibles après l'évènement via les traces GPX (sans fléchage) et disponible dimanche 10 septembre 2023 à la salle.
Afin de se repérer les personnes recevront le parcours au format GPX.

Les inscriptions :

Elle se feront via la plateforme d'inscription prolivesport.fr. Elles seront ouvertes jusqu'au jeudi 7 septembre 2023 minuit.

Il sera aussi possible de s'inscrire sur place (entre 7h et 8h pour le parcours 120 km vélo, 9h pour les parcours 21 et 60 km et 10h et les parcours marche.

Cette randonnée est ouverte à tous: licencié(e) ou non à une fédération, pourvu qu'il (elle) ne présente aucune contre, indication à la pratique du vélo pour les parcours cyclos et ouverte à tous pour les parcours marche .

Cette randonnée n'est pas une course, ne comporte aucun classement et se déroule sur route ouverte à la circulation

Les participants sont considérés en excursion personnelle et ils s'engagent à respecter strictement le code de la route et à porter le casque.

Chaque participant pourra consulter le parcours ainsi que le présent règlement qui seront affichés sur le lieu de départ.

le parcours sera fléché au sol et le parcours en format GPX sera transmis aux participants.

Sur le parcours, des ravitaillements seront mis en place le nombre différera en fonction des parcours empruntés.

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance, les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

En cas d'accident ou d'incident quelconque survenu ou provoqué par le participant, la responsabilité de la Mairie de STEENVOORDE ne saurait être engagée en aucun cas.

En cas de force majeure, de décision préfectorale, d'évènements climatiques, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à quelconque remboursement.

Les participants déclarent avoir lu et approuvé le présent règlement. Infos complémentaires sur le site : www.lacedricvasseur.fr